



## **ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2026-29**

**portant réglementation de la circulation des véhicules à l'occasion des travaux pour câblage remaniement réseaux sur trottoir 85 rue du Général de Gaulle à VILLAGE-NEUF**



La Maire de la commune de VILLAGE-NEUF,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2542-2 et L. 2542-3,

**Vu** le Code de la Route, modifié et complété,

**Vu** l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifié et complété,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 7 juin 1977, modifiée et complétée,

**Vu** la demande de l'Entreprise ENSIO EST en date du 20 février 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à prévenir les accidents de la circulation pendant la durée des travaux pour câblage remaniement réseaux sur trottoir 85 rue du Général de Gaulle,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Entre le **lundi 9 mars et le vendredi 13 mars 2026**, la circulation sera interdite sur le trottoir devant le 85 rue du Général de Gaulle le temps des travaux, estimé à **2 jours**.

#### **Article 2**

- ◆ La circulation piétonne sera interdite sur le trottoir devant le 85 rue du Général de Gaulle et déportée en face
- ◆ Une information destinée aux piétons sera installée en amont et en aval de la zone de travaux.

#### **Article 3**

La signalisation du chantier, conforme aux réglementations en vigueur en la matière, sa maintenance et la gestion de l'alternat de circulation le cas échéant seront assurées par l'entreprise ENSIO EST à BENNWIHR.

#### **Article 4**

Tout agent de la Force Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- ⇒ Brigade de Gendarmerie à SAINT-LOUIS
- ⇒ Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de SAINT-LOUIS
- ⇒ La Poste - centre de distribution - à HESINGUE
- ⇒ Saint-Louis Agglomération à SAINT-LOUIS
- ⇒ Collectivité Européenne d'Alsace – ATR du Sundgau à ALTKIRCH
- ⇒ Enterprise ENSIO EST à BENNWIHR
- ⇒ Entreprise Orange-CHEVRY à ROUEN

#### **Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Fait à VILLAGE-NEUF, le 3 mars 2026

**Acte certifié exécutoire  
à compter du 3 mars 2026**

**VILLAGE-NEUF, le 3 mars 2026.**

**Pour le Maire :**

**L'Adjoint délégué :**



**Pour la Maire,  
L'Adjoint délégué :**



**Guy UNTERSEH**